

ARRÊTE MUNICIPAL N° 45/2022
RESTRICTION DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT



Le Maire de la Commune d'ATTICHES,
Vu le Code Général des Collectivités Locales,
Vu le Code de la Route,
Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière et à la signalisation temporaire des routes,
Vu la demande présentée par la Sté ROTEL CHEZ SIG IMAGE, Tech6Izarbel- 2 Allée Théodore Monod 64210 BIDART
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires concernant la circulation et prévenir les accidents,

A R R E T E

Article 1 : Du 18 Novembre au 17 Décembre 2022, en raison de travaux de Création et réparation du réseau électrique souterrain, la Société ROTEL CHEZ SIG IMAGE interviendra au niveau du n°27T rue de Tourmignies.

Article 2 : La société chargée des travaux assurera sous sa pleine et entière responsabilité l'installation et le maintien de la signalisation ainsi que la pré signalisation de chantier, pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : La fourniture et la pose des panneaux de signalisation sont placées sous l'entière responsabilité des organisateurs.

ARTICLE 4 : L'entreprise s'engage à remettre les chaussées en l'état identique d'avant le commencement des travaux.

Article 5 : Pendant la durée de ces travaux, l'organisation de la circulation sur la voie devra être respectée de la façon suivante :

- Restriction de circulation Rue de Tourmignies
- Circulation alternée par feux tricolores
- Vitesse limitée à 30km/h

Article 6 : Madame la Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour ampliation :

- Au Major de la Brigade de Gendarmerie de PHALEMPIN (59)
- Aux Agents de la Surveillance de la Voie Publique de la commune d'ATTICHES (59)
- Au Conseil Régional Hauts-de-France Service Circulation à LILLE (59)
- Au Directeur de la Société ESTERRA-1^{ère} Avenue-Port de Santes à SANTES (59)
- Au Directeur de la Société Rotel chez Sig Image à Bidart (64)

Fait à ATTICHES, le 26 octobre 2022
L'Adjointe aux Travaux
Isabelle LAMPS

